

# LE (FAUX) PROCÈS DU SEL

⌚ SPECTACLE-ENQUÊTE SUR LA SALINISATION ET LES CHANGEMENTS EN CAMARGUE ⌚



## REVUE DE PRESSE

*Décembre 2025*

## **SOMMAIRE**

<b>Le Parisien – février 2025.....</b>	<b>3</b>
<b>La Provence – 22 juillet 2025 .....</b>	<b>7</b>
<b>Objectif Gard – Juillet 2025 .....</b>	<b>8</b>
<b>Midi Libre – 20 août 2025 .....</b>	<b>9</b>
<b>La Provence – 23 novembre 2025 .....</b>	<b>10</b>
<b>Libération – 28 novembre 2025.....</b>	<b>11</b>
<b>France 3 Occitanie – 28 novembre 2025 .....</b>	<b>14</b>
<b>Objectif Gard – 28 novembre 2025.....</b>	<b>15</b>
<b>Magazine en ligne de la Ville d'Arles – 28 novembre 2025.....</b>	<b>19</b>
<b>La Provence – 29 novembre 2025 .....</b>	<b>21</b>
<b>Midi Libre – 30 novembre 2025 .....</b>	<b>22</b>
<b>La Gazette – 4 décembre 2025.....</b>	<b>23</b>

# Un procès qui ne ma



Les 150 000 hectares de la Camargue (ici dans la réserve du Scamandre), un écosystème unique au monde, sont menacés par les variations du niveau de l'eau et du sel dues à l'homme et au climat.

# nque pas de sel



**L**a lumière d'hiver colore de mordoré la végétation aux tons ocre et bruns. En ligne droite, les eaux du canal reflètent le ciel bleu vif, dégagé grâce au puissant mistral. Bonnet sur la tête pour résister au froid, Raphaël Mathevet suit des yeux le décollage d'un groupe de canards. « Foulques macroules, femelles à tête jaune », commente-t-il. L'une des quelque 5 700 espèces – hérons, sternes, flamants roses ou butors étoilés... – recensées en Camargue, labellisée réserve de biosphère depuis 1977. Il balaie l'horizon à 360 degrés depuis le pont qui enjambe le canal du Rhône à Sète – le bras occidental du fleuve qui constitue le delta de Camargue dans sa fuite vers la mer. « C'est l'endroit parfait pour comprendre le paysage », explique le géographe, directeur de recherche au CNRS et auteur d'ouvrages sur le sanglier ou le flamant rose.

Nous sommes au Gallician, hameau gardois, entre Saint-Gilles et Vauvert. Quelques péniches amarrées sur le canal, le café du village enguirlandé, et une affiche annonçant une course camarguaise... « Au nord, l'altitude maximum est de 30 à 40 mètres et, au sud, c'est une vaste plaine vers la Méditerranée, à 20 kilomètres d'ici. Au total, 70 % de ce territoire se situe à moins de 1 mètre d'altitude », décrit cet expert

Sauvage, la Camargue est un écosystème fragile, rendu plus vulnérable par les effets du réchauffement de la planète. Pour inciter les acteurs locaux à dialoguer, un chercheur a imaginé un procès fictif hors norme, celui du sel, qui se déroulera aux Saintes-Maries-de-la-Mer en novembre 2025.

PAR CORALIE GARANDEAU, PHOTOS DENIS DALMASSO.

du delta, qui étudie la Camargue depuis son premier stage, effectué aux marais du Vigueirat, il y a trente ans. Il tente aujourd'hui de résoudre une équation impossible entre traditions et enjeux climatologiques.

## Aux conflits anciens s'ajoute le dérèglement climatique

Dans cette zone humide de 150 000 hectares, dont l'écosystème représente un patrimoine exceptionnel, la gestion de l'eau douce requiert une coordination étroite entre la riziculture, la viticulture, la chasse, la pêche, l'élevage taurin, l'exploitation du roseau et les zones touristiques. « Or tous ces secteurs n'ont pas les mêmes exigences », souligne le chercheur. Chasseurs et pêcheurs ont ainsi besoin d'eau douce pour que leurs espèces s'épanouissent – brochets, carpes, sandres, et les 250 000 canards et foulques qui passent l'hiver dans le delta. Ils entretiennent les herbiers aquatiques, endiguent des parcelles pour maîtriser les niveaux d'eau, les apports, les vidanges. « D'autres acteurs, en revanche, ne souhaitent pas trop d'eau pour pouvoir couper leurs roseaux ou faire paître taureaux et chevaux. Chacun fragmente ce milieu, au risque d'empêcher la faune de circuler, et la flore de se développer. » À ces conflits d'usage anciens s'ajoute une nouvelle donne majeure, celle du climat. « Les sécheresses à répétition au printemps font que très peu d'eau

de pluie rejoint le système et qu'on dépend des apports en eau du Rhône », poursuit Raphaël Mathevet. Tous sont confrontés aux remontées de sel et à un niveau des nappes insuffisant. Les roselières, des massifs de roseaux issus du système lagunaire, illustrent la lente dégradation du milieu camarguais. Coupées en hiver, les longues tiges flexibles et résistantes servent à couvrir les toitures des cabanes traditionnelles des gardians, et sont exportées pour les toits des chaumières normandes ou anglaises. « La Camargue, ce sont 8 000 hectares de roselières qui, pour s'épanouir, ont besoin d'une eau saumâtre, à 10 ou 15 grammes de sel par litre. Or on atteint par endroits une concentration de 30 à 50 grammes, équivalente à celle de la mer, détaille l'expert. Il y a dix ans, nous aurions admiré une bande de tiges bien touffues, aujourd'hui, on distingue les étangs au travers. »

De son coffre de voiture, Raphaël Mathevet sort les plaquettes du projet Pechac (Penser les effets du changement climatique en Camargue). Face aux prévisions pessimistes sur la hausse des températures et des niveaux d'eau – plus 90 centimètres d'ici à 2100, submergeant la totalité de la zone –, le delta a besoin d'une vision à long terme. À force d'explorer chaque recoin de ce territoire, de réserver naturelle en zone de chasse, en passant par les manades (trou-

peaux libres de taureaux, de vaches ou de chevaux), Raphaël Mathevret connaît les récriminations des uns et des autres, et les positions irréconciliables, entre ceux « qui ont l'impression d'être dépossédés » et les partisans d'une renaturation, la « restauration des milieux naturels ». Débat, concertation et médiation, le scientifique veut utiliser ces outils pour faire émerger un consensus sur le devenir de la Camargue.

C'est ainsi qu'est né son projet atypique et un peu fou pour rétablir le dialogue et sortir de l'angoisse dans laquelle s'englue le territoire : le « Procès du sel ». « Il va nous permettre de créer un nouveau récit en Camargue, cent ans après que le marquis de Baroncelli a créé le folklore des gardians (né en 1869 à Aix-en-Provence, le marquis Folco de Baroncelli est considéré comme l'« inventeur » de la Camargue, NDLR). L'idée est de partir du sel pour mener un faux procès, après une enquête à charge et à décharge », expose Raphaël Mathevret, instigateur de cet événement original. Prévu pour le mois de novembre, dans une salle des Saintes-Maries-de-la-Mer, il bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique dans le cadre du programme de recherche-action « Raconter le vivant pour agir ». De l'industriel à l'éleveur ou au conservateur du littoral, tous les acteurs de l'écosystème doivent être consultés, puis appelés à la barre. « Nous cherchons le moyen d'être aussi les interprètes du vivant : la salicorne, le roseau ou le flamant seront des



« L'idée est de partir du sel pour mener un faux procès, après une enquête à charge et à décharge », explique Raphaël Mathevret (ci-contre), géographe et directeur de recherche au CNRS.

témoins au même titre que les humains », complète Mathieu Argaud, copilote de l'opération et directeur de l'agence Bipolar. Un appel à participants a été lancé pour former des groupes de commissaires interprètes de la nature. L'homme a déjà mené la mission « Rassemblelez-lez » à Montpellier, entre 2022 et 2024, sur un scénario de fiction : le Lez, le fleuve qui alimente la ville en eau potable, se plaint à la métropole de son manque de considération. « Tout est parti d'une lettre, que nous avons écrite en son nom. C'est la puissance de la fiction qui nous a conduits à ensuite interroger les impérieuses nécessités des uns et des autres, jusqu'à la rédaction d'un cahier de doléances », explique-t-il. Mathieu Argaud orchestre cette « fiction transformative », s'appuyant sur la réflexion de son complice, le philosophe Pascal Ferren, à l'origine du procès du vannage en Bretagne ou de celui d'une route dans le nord de la France.

« À l'instar des procès de justice restaurative, nous ne cherchons pas de coupable. Le sel est appelé à la barre en tant que gestionnaire souverain de la Camargue. Notre fiction ne vise ni à rentrer frontalement dans la possibilité d'une catastrophe à venir, ni à trouver des solutions, mais à aboutir à une tentative de négocia-

tion. » À partir d'une situation de crise, l'idée est de donner une voix aux citoyens de tous les horizons. Le groupe agroalimentaire Salins, qui exploite le sel sur deux sites en Camargue, n'a pour l'instant pas répondu à l'interpellation des organisateurs de ce dispositif original.

### Un équilibre fragile, propice à la culture du riz

Sa préparation coïncide avec le plan « Urgence Sel » mis en place par le Parc naturel régional pour définir des solutions à l'horizon 2026, et les concertations menées dans le cadre du renouvellement de la Charte qui va définir les objectifs du Parc pour la période 2026-2040. En fin d'année dernière, une dizaine de réunions ont été organisées, des Saintes-Maries-de-la-Mer à Port-Saint-Louis-du-Rhône, et à Arles, permettant aux inquiétudes locales de s'exprimer. Sur l'un des Post-it récoltés lors d'une rencontre, on peut lire ce questionnement : « Laisser faire la nature, perdre des zones de chasse et de pêche, est-ce que ça ne crée pas plus de dégâts ? » Laure Vadon a participé à l'une de ces concertations. Cette éleveuse préside l'Association des riverains de l'étang de Vaccarès. La salinisation touche fortement le plus grand étang camarguais, propice à la cul-

« ON A LA VISION D'UNE NATURE MENACÉE PAR L'HOMME, SANS CONSCIENCE QUE C'EST LUI QUI L'A FAÇONNÉE »

Raphaël Mathevret, géographe au CNRS



« Par endroits, l'étang de Vaccarès est passé de 35 à 60 grammes de sel par litre, ce qui impacte les roselières, les oiseaux et la riziculture », regrette Laure Vadon (ci-contre), éleveuse.



ture du riz – son frère dirige une exploitation en bio – et haut lieu touristique du delta. Taureaux et chevaux paissent dans les champs autour du Mas Saint-Germain, la belle demeure provençale dans la famille depuis plusieurs générations. À l'abri d'un ancien four à pain converti en gîte, Laure résume deux décennies de conflits, liés à la montée du taux de sel et à la baisse du niveau de l'eau.

« Une règle de 20 grammes de sel par litre et 20 centimètres de hauteur d'eau perdurait depuis la génération de mon grand-père, ce qui favorisait une diversité écologique, très appréciée des oiseaux et des poissons, et limitait l'érosion des berges », décrit-elle. Cet équilibre fragile et propice à la culture du riz et de la vigne était maintenu grâce à l'entretien du réseau hydraulique du Rhône, « financé par les agriculteurs », précise Laure. Mais, en 2016, la Réserve naturelle – gestion-

naire de 13 000 hectares – a jugé l'eau du fleuve trop polluée par les pesticides des exploitations en amont pour alimenter l'étang de Vaccarès. D'un côté, l'eau douce se raréfie ; de l'autre, la mer déborde sur la lagune. « L'étang est alors passé de 35 à 60 grammes de sel par litre par endroits, ce qui impacte les roselières, les oiseaux et la riziculture », soupire l'éleveuse. En 2022, un accord a permis à l'étang de souffler, tolérant que l'eau du Rhône l'alimente à nouveau, mais en dehors des périodes de traitement du riz pendant l'été. Présente dans de nombreuses commissions du Parc naturel de Camargue, Laure Vadon voit d'un bon œil les recherches de solutions entreprises actuellement.

### Des zones auparavant entretenues bénévolement

Dans le cadre du séminaire « Construire l'avenir de la Camargue avec le sel », le Parc a défini sept grandes orientations, comme la promotion d'une agriculture biologique, la réduction des pollutions dans le delta, ou encore la remise en état du réseau hydraulique. Ces fameuses « roubines », réseau ancien de petits canaux qui irriguent tout le territoire, font le désespoir de Serge Colombaud, responsable de l'accueil de la Réserve du Scamandre, ancien chasseur et

fier Camarguais. « Mon biotope me fait de la peine », dit-il solennellement, déplorant l'idéologie du laisser-faire. « On n'a pas lutté pour empêcher la mer de rentrer, on bascule vers la non-maîtrise. Quel intérêt d'aller chasser dans les étangs où il n'y a plus de vie, plus de rosealière ? » En cause, selon lui, un certain abandon de zones auparavant entretenues bénévolement par les coupeurs de roseaux et les chasseurs. « Le cycliste a remplacé le chasseur, est-ce que c'est mieux pour le territoire ? » interroge-t-il.

À l'entendre parler de la glaréole à collier ou de l'ibis falcinelle ainsi que des enjeux de son territoire avec émotion, on se dit que Serge ferait un excellent témoin au « Procès du sel ». « On a une vision d'une nature menacée par l'homme, sans conscience que c'est lui qui l'a façonnée. C'est le cas dans le delta, où la gestion collective traverse une grave crise », reprend Raphaël Mathevret. « Finalement, le procès met surtout en avant la notion d'attachement au territoire : sert-elle à défendre les intérêts de la Camargue ou permet-elle d'accompagner son évolution ? C'est une vaste question, conclut le chercheur en souriant, mais, si l'on prend en compte les émotions, cela permet de créer une base de discussion commune. » ■

## LE SAMBUC

# Le faux "procès du sel" se prépare en Camargue

Un projet citoyen a pour objectif de réunir artistes, élus et habitants autour de la problématique de la salinisation croissante des sols. Tout l'été, les organisateurs sillonnent la Camargue pour récolter des témoignages d'habitants. Ils étaient vendredi dans le village arlésien du Sambuc.

Dans un café du petit village du Sambuc, les discussions sont vives. Les habitants se relaient auprès des trois organisateurs pour des interviews un peu particulières. "Tout le monde est invité à discuter de l'avenir de la Camargue", explique Raphaël Matevet, responsable du projet et chercheur au CNRS. "On est dans la première phase, on écoute, on récolte la parole, on invite les habitants à nous témoigner leurs inquiétudes, leurs

*idées. Ça peut être des thématiques très vastes : de l'identité de la Camargue aux changements qu'ils voient dans leur mode de vie, jusqu'à la salinité de l'eau.*"

Tous ces témoignages seront précieux pour l'équipe qui va organiser le faux "procès du sel" au mois de novembre prochain. Un projet né dans le cadre du programme Érable (expérimenter les récits pour l'aménagement et le bien-être écologique), en partenariat avec le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat mixte de Camargue gardoise.

**"Faire bouger les choses"**  
Venu par hasard pour prendre un café, Stéphane, jeune retraité, est un ancien de la Compagnie des Salins du Midi. Intrigué par l'affiche installée devant l'entrée, il décide de s'asseoir pour livrer son point de vue. "Les étangs ont été décloisonnés sur 10 kilomètres, ça a eu un effet immédiat sur les salins, raconte-t-il. On récoltait entre 700 000 et un million de tonnes entre vers 2010, puis on a arrêté cette activité à la suite du rachat de 6 000 hectares par le Conservatoire du littoral." Un témoignage enregistré par les organisateurs qui cherchent des voix pour por-

l'agence Bipolar.

Ces dernières années, la salinisation croissante des sols due à l'irrigation, au changement climatique et à la montée du niveau de la mer, a intensifié les conflits entre les différents acteurs locaux, tels que les agriculteurs, les sauniers, les chasseurs et les éleveurs.



Le manadier Henri Laurent est venu partager sa vision du territoire de Camargue qu'il connaît par cœur. / PHOTO J.B.

ter les différents points de vue, dans le cadre de ce futur procès qui prendra la forme d'un spectacle public de 2 heures. "C'est un projet de recherche, qui mélange art et politique publique, un travail d'enquête qui part du terrain pour nourrir le projet de révision de la charte

du Parc de Camargue, dont la deuxième phase de consultation sera lancée au mois de novembre. On a clairement l'objectif de faire bouger les choses", assure Raphaël Matevet.

Les consultations des habitants ont été lancées au mois de juin, et se poursuivront tout au long

de l'été, dans les villages de Camargue. "On rencontre aussi des experts, dès jeudi avec une instruction publique auprès des comités de suivi salinisation du territoire", détaille Raphaël Matevet. Ensuite, on se réunira autour d'une table avec l'auteur Pascal Ferren, on écrira ce procès, et on invitera certains habitants à y participer, tandis que les rôles de juges, procureur et avocats seront campés par des comédiens."

Le procédé, original, n'est pourtant pas si rare : le faux procès du loup à Florac, auquel avait participé José Bové, avait fait parler de lui en 2015, et permis d'élargir le débat en entendant les différents points de vue. Les organisateurs espèrent le même engouement populaire à l'automne en Camargue.

Mathis TROPIN  
m.tropin@laprovence.com

**Le procès fictif du sel se tiendra le 21 novembre au relais rural des Saintes-Maries-de-la-Mer**

# Objectif Gard – Juillet 2025

OBJECTIF GARD – Publié il y a 4 mois - Mis à jour le 06.11.2025

## CAMARGUE Procès fictif du sel : la parole est aux habitants



*Photo d'illustration : Boris Boutet.*

**Le procès fictif du sel se tiendra le 28 novembre au Palais des Congrès d'Arles. En amont de cet événement original, qui réunit scientifiques, artistes et élus des territoires de Camargue, le projet est en cours d'élaboration. Les habitants y sont également associés, avec une première étape prévue ce vendredi 18 juillet, au Sambuc et à Salin-de-Giraud.**

Le 28 novembre 2025, se déroulera un événement inédit : le procès du sel. Cette fiction territoriale vise à faire émerger les multiples voix d'un territoire en pleine mutation. Au centre de cette mise en scène donc, le sel. Ni reconstitution, ni tribunal d'exception, le procès du sel est un dispositif d'interpellation collective, qui invite à décloisonner les approches, à penser ensemble les adaptations possibles face aux bouleversements en cours, et à imaginer des transformations justes et situées. Ce projet co-construit et imaginé par Pascal Ferren (auteur), Raphaël Mathevret (CNRS CEFÉ), Mathieu Argaud (agence Bipolar), le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat mixte de Camargue gardoise, est soutenu et financé par le programme ÉRABLE (Expérimenter les récits pour l'aménagement et le bien-être écologique). Il s'inscrit dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional.

La parole étant aussi donnée aux habitants, une première étape a lieu ce vendredi 18 juillet, au Café du Sambuc, à partir de 8h et au Bar des Sports à Salin-de-Giraud à partir de midi. Il s'agira d'échanges informels autour de la place du sel dans les imaginaires, les pratiques, les usages et les paysages. Un prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé au jeudi 24 juillet, au centre du Scamandre et Maison du Grand Site, pour une rencontre avec les acteurs impliqués dans la gestion de la salinisation, première étape d'une instruction collective du territoire.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Date : le 28 novembre

Lieu : Salle Mistral, Palais des congrès d'Arles, 22 Avenue de la Première Division France Libre, 13200 Arles

Tarif : Gratuit pour tous

# En Camargue, face à la crise climatique, ils instruisent le "procès du sel"

## ENVIRONNEMENT

Les remontées salines dans le sol sont les conséquences du dérèglement climatique. Y résister ou s'adapter ? Le procès fictif du sel en novembre à Arles, va permettre d'échanger.

Édith Lefranc

elefranc@midilibre.com

« On connaît les écueils des réunions publiques, ceux qui parlent fort continuent à parler fort, les femmes s'expriment moins et les participants croient échanger quand ils sont en réalité enfermés dans de grandes postures. » C'est bien parce que l'urbaniste et philosophe Pascal Ferren a expérimenté un certain nombre d'échanges qui tournent en rond, qu'est apparue la nécessité de trouver un autre modèle pour avancer sur la salinisation des sols en Camargue.

Ce spécialiste de la concertation et du débat public travaille à la mise en place d'un procès du sel (en novembre à Arles). « Attention, un procès fictif du sel ! », précise-t-il, conscient que le sel est aussi au centre d'une industrie (le groupe Salins) et qu'il n'est nullement question de l'attaquer.

La crise climatique et ses multiples conséquences comme la baisse de la pluviométrie et l'augmentation des sécheresses, ont un effet direct sur la remontée du sel dans les terres. Depuis quelques années, cette dégradation du milieu naturel impacte la biodiversité, mais aussi l'activité agricole.

### Crise politique entre Gard et Bouches-du-Rhône

« À cela, se sont ajoutées des tensions politiques assez fortes entre Gard et Bouches-du-Rhône », ajoute Raphaël Mathivet, directeur de recherches au centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS à Montpellier.

Le delta de Camargue est en effet régi par deux structures différentes : le Parc naturel régional, côté Bouches-du-Rhône, le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, côté gardois. Au-dessus des deux, la Réserve de biosphère. « Nous avons conduit une série de médiations



Les conséquences des remontées de sel ont déjà touché la viticulture en Camargue.

PHOTO ALEXIS BETHUNE

scientifiques autour de ce qui était devenu une crise politique. Et puis on s'est demandé comment repenser les dynamiques sociales et écologiques de façon plus durables. Le sel nous a semblé le point de cristallisation », résume le chercheur.

Le programme Erable (comme Élus pour la recherche-action sur la biodiversité locale), qui réunit trois ministères, de la Culture, de l'Écologie et de l'Enseignement supérieur et de la recherche, propose des

financements pour des dispositifs originaux. « La forme du procès permet de raconter une histoire autour d'une problématique environnementale. Ce n'est pas un lieu de polémique et à la fin, le verdict ne condamnera pas. L'accusé ne sera ni coupable ni innocent. En mettant le sel en scène, on va parler de la gestion de l'eau, du recul du trait de côte, on fera un pas de côté », assure Pascal Ferren.

« Le cadrage, la forme, est aussi

ce qui permet de faire avancer le sujet », complète Mathieu Argaud, de l'agence artistique montpelliéraine Bipolar. « Il y a une fonction performative du procès, ce sera un moment fort collectif, qui restera dans les mémoires. »

### Des comédiens mais aussi des usagers de Camargue

Le procès sera filmé et sera l'objet d'un documentaire. Il arrive également à une étape clé, celle de la révision de la charte du

Parc régional de Camargue en 2026, puis, un an plus tard, celle de la Réserve de biosphère. Avec dans les deux structures, des orientations qui seront établies pour quinze ans.

Si les rôles du procureur et des avocats seront joués par des comédiens, les experts et les témoins seront des vrais usagers de Camargue.

Ces jours-ci, l'"instruction" a permis aux scientifiques d'auditionner des élus. Les maires du Grau-du-Roi, de Saint-Laurent-d'Aigouze, et des représentants de la Chambre d'agriculture ont été entendus. Précédemment, des "cafés du sel" ont été organisés dans les hameaux de Camargue et deux séances de théâtre forum ont déjà eu lieu.

« La participation des gens dans le dispositif est indispensable, mais nous avons souhaité évaluer cette action en temps réel. Nous avons embarqué avec nous un sociologue, Aurélien Alouche, et une politiste, chercheuse à Montpellier, Laura Michel », poursuit Raphaël Mathivet. Comme lors du "procès du loup" organisé à Florac en Lozère il y a dix ans, une évidence se fait déjà jour : pour se dépasser de la crise du sel, les acteurs de Camargue ont obligation de s'écouter.

## ENVIRONNEMENT

# Un procès du sel pour parler des enjeux de la Camargue avec un œil nouveau

Ce procès fictif, qui se tiendra vendredi prochain au Palais des congrès, propose un format hybride, entre théâtre et débat public, pour donner une tribune aux différents acteurs de la Camargue, touchée de plein fouet par le réchauffement climatique. Une démarche innovante, qui veut pousser à la réflexion, pour trouver des solutions durables.

Sur le marché d'Arles, hier, les membres de l'équipe du "procès du sel" intriguent les passants, qui découvrent une manière différente d'aborder une problématique bien connue dans le bassin arlésien : la salinisation des sols en Camargue. "L'idée première, c'est que les différents acteurs se parlent et s'écoutent, ce qui n'est pas évident aujourd'hui", explique Pascal Ferren, coauteur de ce faux procès, qui n'a rien de fictif sur le fond. On remarque vite qu'il y a des difficultés différentes pour tous, mais qu'il y a quand même



Des comédiens camperont les rôles de juge, procureur et avocats, et 17 habitants de Camargue seront entendus comme témoins. / PHOTO ROSALIE PARENT

des intérêts communs, notamment la préservation du littoral et c'est vraiment ce qu'on veut mettre en avant."

Face au sel, accusé de transformer les paysages et mettre en péril la culture camarguaise, pas

moins de 17 témoins, agriculteurs, scientifiques, habitants ou même manadiers, viendront expliquer leurs difficultés, mais aussi présenter leurs solutions. "Le point de départ du projet, c'est la crise de salinité qu'a

connue la Camargue en 2019 et 2022, qui est en réalité un symptôme du réchauffement climatique", détaille Pascal Ferren. Depuis six mois, l'agence Bipolar, accompagnée de deux auteurs, va à la rencontre des

habitants, directement dans les villages de Camargue, de Salin-de-Giraud à Aigues-Mortes, pour recueillir des témoignages qui servent à construire le scénario, appuyé par des études scientifiques.

### Les professionnels au rendez-vous

Entre théâtre et débat public, ce format hybride permet de donner la parole aux différents acteurs du territoire, et pousser à la discussion, pour mettre en place des solutions communes, en anticipant les besoins futurs, alors que l'avenir de la Camargue est de plus en plus incertain, avec l'effet du réchauffement climatique. Plusieurs professionnels de l'environnement ont déjà annoncé leur présence au procès, preuve que le jugement qui sera prononcé dépasse le simple cadre du spectacle, et pourrait ameriner de nouvelles réflexions.

Mathis TROPINI  
mtropini@laprovence.com

**"Le (faux) procès du sel", vendredi 28 novembre, de 14h à 17h. Gratuit. Informations et réservations au 06 61 77 31 89.**



[Accueil](#) / [Environnement](#)

## **Climat Camargue : face à la montée des eaux, un «procès du sel» pour favoriser le dialogue «dans un débat polarisé»**

Réservé aux abonnés

Ce vendredi 28 novembre à Arles, un spectacle donne la parole aux victimes de la salinisation accrue de la région, qu'ils soient riziculteurs, pêcheurs, éleveurs, ou viticulteurs. Avec le changement climatique, le phénomène naturel s'accroît et nécessite de trouver des solutions communes malgré les tensions.



Les causes de la salinisation sont souvent multiples et tout le littoral français est potentiellement concerné. (Philippe Royer/Only France. AFP)

Par [Margaux Lacroux](#)

Publié le 28/11/2025 à 12h44

Sur le banc des accusés, le sel. Ce vendredi 28 novembre, un procès fictif se déroulera à 14 heures au Palais des congrès d'Arles (Bouches-du-Rhône) pour sensibiliser à un phénomène naturel qui s'aggrave en Camargue sous l'effet du changement climatique : la salinisation. A cause des sécheresses, de l'évaporation accrue et de la [housse du niveau des mers](#), les cristaux blancs se concentrent davantage dans les sols et infiltrent l'eau douce. Un problème particulièrement marqué en Camargue, territoire vaste et bas qui abrite [flamants roses](#), [rizières](#), vignes et manades, les troupeaux libres de taureaux ou de chevaux.

*«En 2019, 2020, 2021, il y a eu beaucoup de remontées salines. Cela a généré des tensions sociales entre les différents protagonistes de la gestion du delta du Rhône», explique l'écologue et géographe Raphaël Mathevet, du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (Cefe), laboratoire situé sur le campus CNRS de Montpellier. Les conséquences sociales et économiques sont de plus en plus lourdes notamment pour les agriculteurs, dont les cultures sont endommagées par le trop-plein de sel.*

Après un processus de concertation sur la gestion de l'eau dans ce contexte en 2021-2023, puis une enquête chez les habitants du delta, l'idée d'un procès fictif s'est imposée. L'aventure est collective puisque chercheurs, artistes et élus se sont associés pour monter un véritable spectacle dans le cadre du programme de recherche-action [Erable](#) destiné à «raconter le vivant pour agir». «Nous avons travaillé avec le parc naturel régional de Camargue et le syndicat mixte de Camargue gardoise. Le projet a été bien accueilli par les acteurs de terrain», se félicite Mathieu Argaud, de l'agence artistique Bipolar, installée à Montpellier. Plus de 300 personnes ont déjà réservé leur place gratuite sur place et les échanges seront aussi retransmis en direct sur [Facebook](#) et [LinkedIn](#).

## **Pointer les interdépendances pour trouver des solutions communes**

Preuve que la salinisation est un sujet d'actualité, l'association France Nature Environnement a publié mi-novembre, sans lien avec le procès, [un guide](#) pour mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre. «On sent que la problématique monte. La Camargue est l'endroit le plus visible et sensible. Le moindre de centimètre de hausse du niveau de la mer se traduit par une progression de plusieurs centaines de mètres de l'eau salée dans les terres», note Simon Popy, président de FNE Occitanie-Méditerranée.

*«Ce spectacle est la fabrique d'une archive pour le futur, pour dire qu'il y a un moment où on s'est parlé et entendu. C'est très écrit, à la minute près, avec une répartition stricte de la parole, mais on ne maîtrise pas ce que diront les témoins camarguais, il y aura donc une grande part d'improvisation, détaille le philosophe Pascal Ferren, un des metteurs en scène. Le rôle des avocats des victimes sera joué par des professionnels de l'aménagement du territoire et celui de la juge a été confié à la journaliste Sarah Doraghi», qui travaille pour l'émission culturelle *Balades en France* diffusée sur Europe 1. A la barre des témoins, s'exprimeront riziculteurs, pêcheurs, chasseurs, éleveurs (taureaux, chevaux, moutons), viticulteurs, sauniers ainsi que des gestionnaires des aires protégées de Camargue. Chacun témoignera de ses difficultés et partagera les solutions qu'il envisage. Objectif : sortir des caricatures et pointer les interdépendances pour trouver des solutions communes.*

«Nous cherchons à introduire de la nuance dans un débat qui s'est polarisé en Camargue comme ailleurs. L'idée est de plutôt d'essayer de favoriser des dialogues territoriaux plus efficaces, moins asymétriques en termes de jeux de pouvoir. Il faut construire une vision partagée du futur. La Camargue n'est pas forcément un territoire de catastrophe à venir mais un territoire des possibles, relève Raphaël Mathevet. Nous surveillerons les effets de ce genre d'enquête-spectacle sur les émotions et les décisions.» Sur scène, le sel ne sera ni incarné, ni condamné.

## Une intrusion multiple

Les causes de la salinisation sont souvent multiples et tout le littoral français est potentiellement concerné. L'eau salée gagne du terrain sur terre, se concentre davantage dans les lagunes le long de la côte du Roussillon, mais remonte aussi via les embouchures, parfois sur des kilomètres de fleuves si ceux-ci n'ont plus le débit suffisant pour repousser la pression venue de l'océan. Idem dans les nappes phréatiques littorales dont les ressources baissent, ce qui peut favoriser l'intrusion de sel et rendre l'eau potable impropre à la consommation en Camargue et, plus largement, sur une grande partie des côtes méditerranéennes. «Il y a un risque accru de contamination, notamment du côté de Béziers et dans les Pyrénées-Orientales. Ça n'est pas encore dramatique mais on voit déjà des signaux inquiétants, c'est très surveillé», explique Simon Popy.

Les solutions pour lutter contre la salinisation sont elles aussi multiples et évoluent sous la contrainte du changement climatique. «Jusqu'ici dans le delta de l'Orb [un fleuve de l'Hérault qui traverse notamment Béziers, ndlr], les agriculteurs inondaient les vignes l'hiver pour lutter contre le sel, cela forme une couche d'eau douce dans lesquelles les racines baignent, or aujourd'hui il y a tellement de tensions sur la ressource que ça n'est plus possible», illustre le président de FNE Occitanie-Méditerranée. L'enjeu est aujourd'hui de décider s'il faut continuer à lutter contre les assauts de la mer ou reculer. «A l'échelle locale, mettre des digues partout coûtera très cher au contribuable et dans dix ou vingt ans, la mer passera au-dessus. Pour les agriculteurs pénalisés, qui perdent des terres, cela peut être difficile à accepter, signale Simon Popy. Si on laisse la nature reculer, en désartificialisant pour laisser de l'espace derrière, les milieux changeront mais ça ne veut pas dire qu'ils disparaîtront.»

Il ajoute que la solution la plus efficace face à la salinisation amplifiée par la hausse des océans reste la lutte contre le changement climatique, grâce à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Autant de pistes qui seront abordées lors du spectacle à Arles. «Ce genre d'événement est intéressant, estime Simon Poppy. Chacun va arriver avec ses revendications, mais il faut en parler, la seule issue positive non violente est le dialogue.»

## "Une arène et un espace d'écoute" : les menaces du sel, plus d'un an de recherches et de rencontres pour un faux procès mais vrai débat

Écrit par [Josette Sanna](#) et [Pauline Pidoux](#)

Publié le 28/11/2025 à 12h42

Temps de lecture : 2 mins

[Occitanie](#)

•

Un procès fictif qui concerne toute la Camargue se tient à Arles ce vendredi 28 novembre 2025 : le procès du sel. Il fait intervenir tous les acteurs de la région pour un débat autour de la salinisation des terres, ses enjeux et ses solutions.

Certains l'appellent l'or blanc, mais en Camargue, le sel peut aussi devenir un fléau. Gilles Bardon, viticulteur en a fait les frais. Sur une de ses parcelles à Aigues-mortes dans le Gard, il y avait encore des pieds vignes jusqu'en 2021. *"Suite à la remontée de sel drastique, ils ont été détruits à 100 %, donc je les ai arrachés et je ne les ai pas replantés"*, explique-t-il.

En tout, cinq hectares de perdus. Avec le réchauffement climatique et les sécheresses, l'eau douce apportée par les viticulteurs n'arrive plus à protéger du sel. *"Par effet d'évaporation, cette eau douce s'évapore et la nappe remonte salée jusqu'au végétal. D'où le désastre"*, ajoute Gilles Bardon.

### Un an d'enquête

Ce témoignage, Gilles Bardon le partage avec deux faux avocats. Ils préparent le procès du sel. [Un procès fictif, entre spectacle et enquête](#), et résultat de plus d'un an de recherches et de rencontres. *"Nous avons eu la chance de travailler avec des scientifiques qui connaissaient déjà bien le delta du Rhône. On est allés dans des cafés, nous avons fait des expériences de théâtre forum, des comités de salinisation des deux départements"*, ajoute Pascal Ferren, auteur de fictions territoriales.

### Témoins aux profils variés

Ils en ont sorti une liste de 16 témoins, comme le viticulteur, qui seront entendus à la barre. Des profils variés, du chasseur à l'élu, en passant par le sociologue. *"L'idée n'est pas tant de sensibiliser le public que de faire une arène et un espace d'écoute. Le but est de faire en sorte que les gens puissent s'écouter sur les problèmes et les solutions envisagées"*, précise Mathieu Argaud, producteur de l'agence Bipolar.

Le faux procès du sel se tiendra au palais des congrès d'Arles, ce vendredi 28 novembre. Et dans ce dossier complexe, le verdict est plus qu'incertain.

# Objectif Gard – 28 novembre 2025

OBJECTIF GARD - Mis à jour le 28.11.2025 – ROSE MACAULEY

## ARLES La salinisation comparaît à la barre à l'occasion d'un procès fictif



*Les avocats des deux parties ont interrogé les différents témoins à tour de rôle. - Rose Macauley*

**C'est sous la forme d'un faux procès opposant la salinisation et la Camargue que ce groupe de chercheurs a rendu compte de ses recherches avec l'aide avisée de témoins du territoire.**

« *La Camargue assigne à comparaître la salinisation* », lance Sarah Doraghi, journaliste, comédienne et auteure franco-iranienne. À l'occasion de cette enquête-spectacle, elle incarne la présidente de l'audience, vêtue de sa robe rouge de juge de la cour d'assises. C'est dans la grande salle Mistral, au palais des congrès d'Arles, que le spectacle s'est joué, devant des centaines de personnes. De quoi remplir la quasi-intégralité des sièges disponibles. « *N'hésitez pas à vous serrer, on fait salle comble cet après-midi* », annonce Raphaël Mathevret, directeur de recherche au CNRS (Centre national de recherches scientifiques).



*La journaliste franco-iranienne, Sarah Doraghi, a présidé l'audience dans le rôle de la juge. • Rose Macauley*

Face au public, plusieurs comédiens ont successivement pris la parole tantôt pour défendre la salinisation, tantôt pour l'accabler. C'est une véritable joute verbale qui est alors née entre l'avocat de l'accusation, ayant assigné la salinisation en justice à la demande de la Camargue, et l'avocat de la défense, intervenant aux intérêts de la salinisation. D'autres comédiens ont également endossé des rôles incontournables du système judiciaire français. C'est le cas d'une greffière, intervenue pour demander le silence au début du spectacle, et d'une procureure, intervenant pour la société des humains. Petite originalité : l'existence d'un second parquet, celui de la nature, représentée par trois interprètes.



*La salle où s'est tenue la représentation était comble, ce vendredi 28 novembre. • Rose Macauley*

Des témoins ont aussi été interrogés à la barre par les deux avocats. Pêcheur, viticulteur, éleveuse, directeur de la réserve naturelle de Camargue, producteur de sel et tant d'autres ont tour à tour pris la parole pour raconter leur quotidien et les effets de cette salinité sur leurs activités respectives. Irrigation, entretien des digues, gestion des étendues d'eau douce ou encore coopération avec les institutions publiques figurent notamment parmi les sujets qui ont été abordés par ces témoins.

### **Musique, dance, chant et surtout humour**

Introduit par trois chanteurs et musiciens camarguais, le spectacle a mélangé sonorités et langue locale au travers de moments musicaux et poétiques. Un interlude de danse a également été proposé par le parquet de la nature. Un moment hors du temps où l'art a rejoint l'information et l'écologie. L'humour a aussi eu une grande place dans cette représentation. Utilisation de mots inexistants, frasques des avocats ou blagues de la présidente, le tout a permis aux spectateurs de vivre le procès comme une scènette de vie réelle.



*Les avocats des deux parties ont interrogé les différents témoins à tour de rôle. • Rose Macauley*

Bien que ludique, l'expérience gratuite est avant tout une manière de rendre compte d'une enquête menée sur le territoire et d'en tirer des données concrètes. C'est pourquoi, avant le début de la représentation théâtrale entre jeu fictif et informations réelles, un questionnaire a été distribué à l'ensemble des spectateurs. Rapport au territoire de la Camargue, problèmes connus, solutions éventuelles à ces problèmes ou encore attentes avant le spectacle sont autant de questions posées par le biais de cette étude. En fin de représentation, un second questionnaire a été distribué. Cette fois, il a interrogé les spectateurs sur leur ressenti à chaud.



*Tout au long de la représentation, des dessins accompagnés des phrases clés des différentes interventions des protagonistes ont été projetés sur grand écran. • Rose Macauley*

Comme lors d'un procès pénal plus traditionnel, les questions des avocats des deux parties ont finalement laissé place au réquisitoire de la procureure des humains (et de la nature), puis à un verdict, savamment prononcé par Sarah Doraghi. « *La salinisation n'est pas une faute, mais un signal d'alerte*, lance-t-elle. *Aucune sanction ne sera donc prononcée* ». La juge du jour a tout de même énoncé plusieurs axes de recherche pour permettre une meilleure prise en compte de cette alerte, comme la rédaction d'un plan de trajectoire à l'horizon 2050. « *Le sel n'est ni coupable, si innocent* », conclut-elle, invitant les acteurs du secteur à œuvrer ensemble pour prendre soin de ce si beau territoire.

# Magazine en ligne de la Ville d'Arles – 28 novembre 2025



Économie / Agriculture, Environnement

## Salinisation : un (faux) procès pour inviter à prendre soin de la Camargue

Publié par [Romain Vauzelle](#) le vendredi 28 novembre 2025



*Le (faux) procès du sel a fait salle comble au Palais des congrès. Photo Ville d'Arles*

Le (faux) procès de la salinisation a accouché d'un vrai et passionnant débat, vendredi 28 novembre 2025, au Palais des congrès d'Arles. Et c'était bien là l'ambition de cet événement produit par l'agence Bipolar : réunir et faire témoigner éleveurs, responsables de zones protégées, de digues, chasseurs ou encore riziculteurs... Juges, avocats et

procureur ont orchestré ce “spectacle-enquête” pour exposer de façon claire et ludique les enjeux de la salinisation de la Camargue et les points de vue de chacun sur ce processus, assigné devant le (faux) tribunal pour “*atteinte aux intérêts écologiques, économiques et socio-culturels du territoire.*”

“*Il menace nos cultures, nos élevages, nos pêches et menace de transformer la Camargue en désert*” a pointé l’accusation. Gilles Bardon, viticulteur, a expliqué que la salinisation des sols de sa propriété avait ravagé cinq de ses douze hectares de vignes. Charlotte Yonnet, éleveuse de taureaux de combat, a raconté comment le sel venu de la mer contaminait l’eau des bêtes et les rendait malades. Mais Rémy Tinet, de la Réserve naturelle du Scamandre, a aussi fait valoir que le sel pouvait être un allié contre les espèces envahissantes. D’autres ont dit son rôle économique phare à Salin-de-Giraud, où on le récolte.

Et, après plus de 2h30 de débats nourris, le tribunal de déclarer que “*le sel n'est ni coupable, ni innocent, intéragissant avec la mer, le climat et les interventions humaines. Aucun sanction n'est prononcée.*” Mais le juge a appelé à renforcer la coopération intersectorielle afin que que “*la Camargue soit gouverner comme un bien collectif. Ce verdict est une invitation à en prendre soin.*”

[palais des congrès](#)

[procès du sel](#)

[salinisation](#)



*Hotel de ville d'Arles*

*Place de la République  
13200 Arles*

*04.90.49.36.36*

# Un faux procès pour un vrai débat sur le sel en Camargue

**ENVIRONNEMENT** Le sel était dans le box des accusés hier au Palais des Congrès. Ils sont 16 à avoir témoigné des conséquences de la salinisation des sols lors de ce procès fictif entre théâtre et concertation publique.

**L**e sel est-il coupable de détruire la Camargue ? Entre fiction et réalité, un spectacle-enquête sur la salinisation et les changements du territoire avait lieu hier au Palais des Congrès où se tenait le faux procès du sel. "Ce spectacle est réalisé en partenariat avec le Parc naturel régional de Camargue et est issu d'un projet financé par le programme Érable (élus pour la recherche-action sur la biodiversité locale Ndlr). Il est le fruit d'une enquête sur le terrain au cours des derniers mois lors desquels on a beaucoup écouté les différents acteurs camarguais : raseteurs, hôteliers, éleveurs, riziculteurs, chasseurs, pêcheurs, hydrologues..., a précisé le chercheur du CNRS Raphaël Mathevet, face à plus de 400 personnes. Ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est une restitution publique de cette enquête." Un procès écrit par Raphaël Mathevet, Matthieu Argot et Pascal Ferren, qui assure également la mise en scène.

## "La salinisation menace de transformer la Camargue en désert"

"Je parle aujourd'hui au nom d'une plaignante qui ne peut pas se présenter devant vous. La Camargue assigne à comparaître, non pas le sel, mais la salinisation qui menace de transformer toute la Camargue en désert", a lancé d'emblée Me Cansttin, avocat de la Camargue, partie civile. Le parquet de la nature, représentant le vent, l'eau ou les roseaux, était aussi présent. "Je suis l'eau qui joue sur les coquillages. Je veux moins de pollution. Faites circuler mes eaux", a notamment lancé la comédienne incarnant l'eau, tandis que



Le (faux) procès du sel, un spectacle entre fiction et réalité, interroge les acteurs de la Camargue sur les solutions à trouver pour faire face à la salinisation des terres. / PHOTO PHILIPPE DAUPHIN

celle interprétant le vent dansait dans une mise en scène quelque peu improbable. Le premier témoin à s'exprimer à la barre était Gilles Bardon, viticulteur à Aigues-Mortes. "J'ai été directement touché par la salinisation. J'ai perdu cinq hectares au printemps 2021. Les vignes ont été comme brûlées au lance-flamme", s'indigne l'agriculteur. Et ce dernier d'ajouter que les viticulteurs ont été "des lanceurs d'alerte".

"Est-ce la salinisation qui est coupable ou c'est le réchauffement climatique ? Le sel n'est jamais seul, il vient avec les choix d'hier", a interrogé Me Ferren, avocat de la défense.

Deuxième témoin à comparaître, Charlotte Yonnet, élé-

veuse de toros de combat à Salin-de-Giraud, a dressé un constat assez inquiétant. "Le sel arrive soit par les canaux d'irrigation, soit par le sol par capillarité car on est l'exploitation la plus proche de la mer. Les toros boivent ensuite l'eau salée, ce qui les rend malades et les amaigrît", s'inquiète la ganadera.

## "L'eau salée bue par les toros les rend malades"

Alors que les témoins s'enchaînent à la barre, Bertrand Mazel, Président du Syndicat des riziculteurs de France, fait valoir l'importance de la riziculture face à la salinisation.

"Nous sommes une grande baignoire fermée. Sans rizicul-

ture, on aurait vu un début de désertification et une bien plus grande concentration de sel en Camargue", martèle-t-il.

Mais pour le parquet, "le sel n'est ni un démon ni un alibi. Face à la salinisation et aux effets dévastateurs du changement climatique sur le territoire camarguais, la procureure a demandé au tribunal d'entendre le besoin criant de stratégie et de gouvernance collective". Selon elle, "ce que l'on vient de voir aujourd'hui, c'est une Camargue qui apprend à se parler". La parole a ensuite été donnée une dernière fois aux interprètes de la nature : "Je suis votre passé et votre futur, je vous précède et je vous survivrai. J'ai besoin que vous m'entendiez.

**“**  
*Le sel n'est ni coupable, ni innocent. „*  
PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL.

Apprenez à décider ensemble car mes eaux, mes plantes et mes oiseaux n'obéissent pas aux frontières administratives."

## La salinisation est un vrai signal d'alarme

La salle retient son souffle au moment du verdict : "Le tribunal reconnaît que la Camargue n'a jamais été un territoire stable, [...] la salinisation ne peut donc être attribuée à un seul facteur ou à un seul acteur car elle est systémique", a assuré la présidente interprétée par la journaliste Sarah Doraghi. Selon elle, "la salinisation n'est pas une faute, mais un signal d'alarme". Et cette dernière d'énoncer qu'"aucune sanction ne sera prononcée" car "le sel n'est ni coupable ni innocent". Le tribunal a toutefois livré des recommandations : établir une gouvernance adaptative à l'échelle du Delta attentive au rythme de l'eau, aux vents changeants et aux crises soudaines, coécrire un plan de trajectoire à l'horizon 2050, reconnaître la gestion de fait et enfin la coopération intersectorielle pour que la Camargue soit gouvernée comme un bien collectif. Et la présidente de conclure avec gravité : "L'audience est levée, le travail commence maintenant."

Sarah UGOLINI  
sugolini@laprovence.com

# Comme au tribunal, un procès fictif pour défendre la Camargue

## ENVIRONNEMENT

Le procès du sel a réuni 400 personnes au Palais des congrès d'Arles. Dans un décorum judiciaire, seize vrais témoins sont venus raconter à quel point leur territoire est attaqué par la salinisation.

Édith Lefranc  
elefranc@midilibre.com

« Sans le sel, je ne serais pas là. » Comment faire parler la Camargue ? Comment défendre le delta, cette vaste mosaïque de terres plates où, depuis la nuit des temps, le Rhône vient s'apprêter à la mer ? Avec le dérèglement climatique, la baisse des pluies et les entrées maritimes, la Camargue est attaquée. Cet ennemi à un nom, la salinisation rampante, qui a déjà fait de gros dégâts et qu'il s'agissait de juger ce vendredi dans une salle chauffée du Palais des congrès d'Arles. 400 personnes assistaient à cette « audience singulière », ce procès fictif du sel, organisé de façon on ne peut plus sérieuse par des scientifiques, dans le cadre d'un programme de recherches interministériel. Un procès qui vient à la suite d'une longue « instruction » durant laquelle les habitants de petite et de grande Camargue ont pu s'exprimer, et dont le résultat se voulait « à la lisière de la concertation et de la fiction ». Rien de fictif pourtant à écouter les seize témoins venus raconter « leur » Camargue et les défis auxquels chacun doit faire face. Pour défendre Dame Camargue, ce « corps vivant d'eau, de sel, de vent, de tradition et de culture, entre le doux et le salé, le sauvage et le cultivé », il fallait bien un cadre solennel, et quoi de mieux que le décorum judiciaire pour remettre les faits à leur place ? La procureure, représentant les intérêts de la société, avait en tête ceux des acteurs de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, mais la plaignante eut aussi droit à un deuxième parquet, représentant les intérêts de la nature qu'elle abrite. Des procureurs pleins de poésie, dansant ou jouant quelques notes pour dire que ce territoire est aussi bruissements d'ailes, mouvements d'eau et vent léger sur les roseaux. Qu'y classifier le vivant en espèces ou tracer sur le sable des frontières entre départe-



Les deux « avocats » questionnent le (vrai) témoin Nicolas Bonton, directeur du centre du Scamandre. E.L.

ments et régions est une absurdité bien humaine.

### Des vignes « brûlées au lance-flamme »

Le naturaliste Gaël Hemery, directeur de la Réserve naturelle nationale de Camargue, appelé comme témoin à la barre, décrit comme une caractéristique commune aux Camarguais ce lien particulier aux animaux. Et le natif de Salin-de-Giraud l'assure : « Le sel cristallise les désaccords. À un certain seuil, le sel est un poison. Nous y arrivons. » Gilles Baron, viticulteur d'Aigues-Mortes, témoigne

à son tour. En 2021, ce producteur de vins des Sables a perdu cinq hectares de vignes sur douze. « Des vignes qui, à cause des remontées salines par capillarité, étaient comme brûlées au lance-flamme. » Cette année-là près de 500 ha ont ainsi grillé. L'éleveuse Charlotte Yonnet a vu, elle, ses taureaux s'amaigrir en buvant de l'eau salée. « Le sel arrive directement de la mer qui remonte dans les canaux d'irrigation ou par le sol. Je suis locataire du Conservatoire du littoral qui a confié la gestion de ces 1 000 hectares au Parc de Camargue, qui ne met pas les moyens pour

entretenir les canaux, ou ne les a pas. Les difficultés s'amplifient. »

Le président du Syndicat français des riziculteurs Bertrand Mazel rêve d'un nouveau Napoléon III qui, en son temps, impulsa une digue. « Le sel est un allié, mais un ennemi s'il est incontrôlé. C'est l'inaction de l'homme qui est en cause », assène-t-il. Jean-Claude Benoît, pêcheur depuis l'âge de 14 ans, a écrit un récit glaçant : l'étang des Impériaux (près des Saintes-Maries-de-la-Mer) est devenu « une cuvette de sel. Maintenant, la pêche, c'est une bonne année sur

quatre, et puis il y a tous ces morts. » Le pêcheur évoque les poissons asphyxiés dans des eaux devenues trop saumâtres.

### Retendre les liens

Puisque les diagnostics sont affolants, le défenseur de la Camargue questionne : quelle solution ? Attendre une bonne inondation ? Pas si vite ! La crue de 2003 a impacté 12 000 personnes et causé 700 M€ de dommages. « La crue au bon volume, au bon moment, ça n'existe pas », assure le directeur du Simagréa, le syndicat mixte d'aménagement des digues du Rhône à la mer, Thibaut Mallet. Les techniciens se succèdent à la barre, le dialogue existe pour mieux faire circuler l'eau douce. « Il y a un besoin criant de stratégie et de gouvernance partagée ! Ce procès doit dépasser les clichés, tout est imbriqué », requiert la procureure. Le verdict, qui ne condamne ni n'innocente le sel, « une présence comme une autre », est une « invitation à retrouver les liens ». En levant la séance, la présidente lance : « Le travail commence ! » Les 400 dans la salle repartent avec matière à réfléchir. Telle cette petite phrase qu'aurait dit la plaignante : « Mes eaux, mes plantes, mes oiseaux n'appartiennent pas à vos frontières. Je vous pré-cède et je vous survivrai. »

## Camargue : le vrai-faux procès du sel

**Coup de mer, changement climatique, sécheresse, main de l'homme... À qui la faute ? À Arles, une fausse audience a jugé, vendredi 28 novembre, la "salinisation" qui menace de transformer la Camargue en désert. Viticulteur, riziculteur, Conservatoire du littoral, scientifiques... Seize témoins ont défilé à la barre pour exposer la situation et les adaptations possibles. Faux procès, mais vrai débat.**

**J**e parle au nom d'une plaignante qui ne peut se présenter devant vous aujourd'hui. La Camargue assigne à comparaître non pas le sel, mais la salinisation, ce processus insidieux qui dévore nos pâturages, tue nos roseaux, menace notre culture, ce que nous sommes. On nous dit de laisser faire la nature, mais quel est notre avenir à nous ? Nous sommes fiers de nos salins, mais ce procès est celui d'un déséquilibre qui menace de transformer la Camargue en désert", attaque M<sup>e</sup> Canstine, avocat de la Camargue. C'est au sein du palais des congrès d'Arles, plein pour l'occasion, que se déroule une audience particulière vendredi 28 novembre. À mi-chemin entre théâtre, science et débat public, l'événement, organisé par Raphaël Mathevet (voir encadré ci-contre), chercheur au CNRS à Montpellier, et mis en scène par Pascal Ferren, permet à travers les seize témoins appelés à la barre de mieux cerner le problème de la salinisation, ce phénomène d'augmentation du sel dans les terres, qui dévore la Camargue.

### Agriculteurs accusateurs

"La Camargue est un espace où tout se mélange, les hommes, les animaux, la mer, les étangs, les cours d'eau. C'est un lieu où on ne sait plus où sont les limites, celles de la mer et des étangs, peuplé de taureaux et d'oiseaux, et dont le sel est indissociable", résume Gaël Hemery, naturaliste, poète, enfant de la Camargue, appelé comme témoin. Ce dernier fait état des problèmes liés à la salinisation. "Oui, mais dans les années 1990, il me semble qu'il y avait trop d'eau douce, non ?" interroge en défense M<sup>e</sup> Ferren. Le naturaliste acquiesce : "Oui, et dans les années 1940, trop de sel." "D'accord, il y a donc une notion de cycle", conclut le défenseur du sel.

Dans ce procès, les témoins se distinguent. Il y a d'une part ceux qui vivent de la Camargue : les riziculteurs, viticulteurs, éleveurs de taureaux... Puis les autres, les scientifiques, les représentants du Conservatoire du littoral, du parc régional de Camargue, les gestionnaires. Les premiers accusant presque à demi-mot les

seconds de causer leur perte. À l'image de Bertrand Mazel, président des riziculteurs de France, qui met les pieds dans le plat : "Le sel, s'il est contrôlé, est un allié. Mais la salinisation, pour moi, est orchestrée par l'abandon de l'homme, par les politiques d'ensauvagement, qui consistent à laisser faire la nature." Jean-Claude Benoit, pêcheur, va plus loin dans l'alerte : "Le sel a bouffé l'étang, c'est devenu une cuvette de sel,

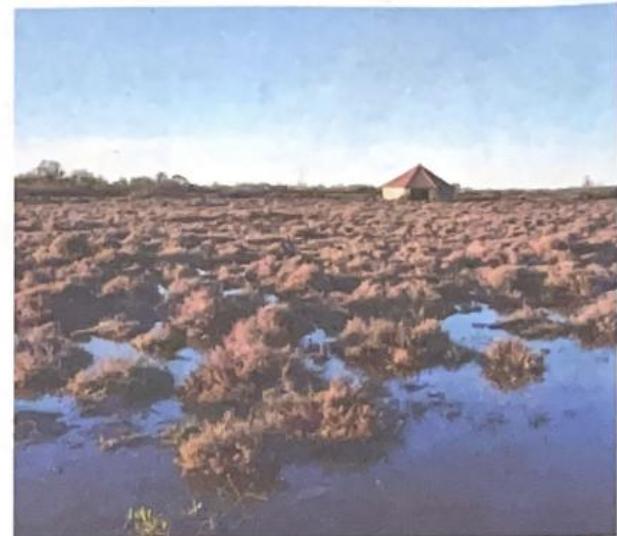
j'ai vu des tonnes de poissons morts à cause de ça."

"Mais est-ce le sel le problème, ou l'homme ?" questionne M<sup>e</sup> Ferren, en défense, qui veut enfoncer le clou. "Le problème, c'est la gestion, le sel, lui, en profite pour s'infiltrer", accuse le pêcheur. Et il n'est pas le seul, deux éleveurs appelés à la barre font le même constat et voient leurs bêtes malades à cause du sel. Ils demandent des actions concrètes, comme l'irrigation pour faire baisser le sel, plus bas, dans les terres.

### Irrigation

Mais alors que faire ? "La Camargue manque d'eau douce. En captant de l'eau du Rhône et du Petit-Rhône, on pourrait faire quelque chose", estime Christian Deja, riziculteur à Vaccarès. Des experts rétorquent que ce n'est pas si simple : "L'eau du Rhône n'est pas une ressource infinie, encore moins avec le réchauffement climatique et la fonte des glaciers des Alpes."

L'avocat de la défense avance une autre solution : "Est-ce qu'il ne faudrait pas une bonne inondation ?" Là aussi, c'est plus incertain. "Une inondation pourrait asphyxier les cultures, créer des lacs d'eau douce. Avoir la bonne quantité d'eau, au bon



DAMIAN CORLE / TOUR DU VALAT

### PROJET NOVATEUR

**Ce vrai-faux procès original** est l'œuvre de Raphaël Mathevet, écologue et géographe au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier (Cepe, CNRS), et de l'agence artistique montpelliéraine Bipolar. Il a été réalisé en partenariat avec le parc naturel régional de Camargue et le Syndicat mixte Camargue gardoise. "C'est le fruit d'une enquête de plusieurs mois avec plusieurs acteurs de Camargue", annonce en préambule Raphaël Mathevet, qui a co-écrit le spectacle avec Pascal Ferren et Mathieu Argaud, de Bipolar. Le spectacle, qui a eu lieu vendredi 28 novembre dans une salle comble de 400 personnes, permet en 2h30 d'avoir une vision globale du problème de l'augmentation du sel dans les terres de Camargue.

Si le procès est fictif – les avocats sont des acteurs et la présidente une journaliste à succès –, les seize témoins de la Camargue et la Petite Camargue sont, eux, bien réels.

"moment, ça n'existe pas", douche Thibaut Mallet, directeur du Syndicat mixte d'aménagement du Rhône à la mer (Symadrem), par ailleurs accusé par la défense de ne pas entretenir les digues. "Nous les entretenons et il faut les moderniser pour protéger les biens et les personnes, mais ça ne suffira pas pour lutter contre la salinisation", répond l'intéressé.

"Nous demandons des actions publiques, nous ne pouvons nous satisfaire d'une reconnaissance de la situation par principe", secoue la procureure d'un jour au milieu de l'audience. L'expert avance un projet qui prévoit en 2026 d'amener de l'eau douce dans l'étang de Vaccarès, dans les Bouches-du-Rhône.

### Ni coupable ni innocent

Le parc régional de Camargue est, parmi d'autres, mis en cause par les éleveurs et agriculteurs, accusé de favoriser la salinisation. Alors il se défend, par la voix d'Anne Vadon, chargée de mission agriculture et élevage au parc de Camargue. Elle évoque un plan en trente actions, lancé en 2024. Et surtout se défend de tout "ensauvagement" global. "Mais il y a des endroits où ça peut être la solution, dans le sud, là où la mer progresse", avance Marc Thibault, gestionnaire de site du Conservatoire du littoral, naturaliste.

"La responsabilité de la salinisation est diffuse, personne ne peut être tenu pour unique responsable direct, la salinisation est systémique", tranche la très charismatique présidente d'audience, interprétée par la journaliste Sarah Doragli, qui enjoint les nombreux acteurs de ce territoire à échanger et à co-construire un plan d'action pour 2050. Et de conclure : "Le sel n'est ni coupable, ni innocent. J'appelle la gouvernance à se transformer et à prendre soin de ce territoire."

Simon Challier



Lors du spectacle "Le (faux) procès du sel", M<sup>e</sup> Ferren, avocat de la défense, interroge Marc Thibault, chef de projet à la Tour du Valat (institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes).